



POLITIQUE D’AFFILIATION

Saison 2025-2026

Préambule

En vertu des règlements généraux de Curling Québec (CQ), la présente politique a pour objet de clarifier les étapes nécessaires au processus d’affiliation de ses membres, afin de leur donner plein droit à ses programmes et services.

Processus d’affiliation

Pour devenir membre de la fédération un club de curling doit:

1. Le plus tôt possible : Signifier son intention en complétant le formulaire d’affiliation* prévu à cet effet.
2. Avant le 15 décembre 2025 : Acquitter annuellement ses droits d’affiliation de 775\$ (891,06\$ taxes incluses).
3. Avant le 1^{er} décembre 2025 : Dresser la liste complète de ses pratiquants réguliers (Adultes et Juniors) à l’aide du fichier électronique** fourni par CQ et retourner cette liste à CQ.
4. Sur réception de la facture détaillée et au plus tard le 15 décembre 2025 : Percevoir les droits d’affiliation de chacun de ses « Pratiquants réguliers » soit 30.50\$ (\$22.18 taxable + 5\$ à Curling Canada) pour les « Adultes » et 18.66\$ (\$11.88 taxable + 5\$ à Curling Canada) pour les « Juniors » et remettre ces droits d’affiliation à CQ.

* Le formulaire d’affiliation est disponible sur le site Web de CQ à la rubrique « À propos de nous » - « Affiliation ».

** Le fichier électronique des pratiquants réguliers est aussi disponible sur le site Web de CQ à la rubrique « À propos de nous » - « Affiliation ».

Ristournes *

1. **Ristourne pour « bon payeur »** : 1.00\$ + taxes par pratiquant régulier adulte et 100.00\$ + taxes seront retournés au club au plus tard le 28 février 2026 si la liste des pratiquants réguliers est envoyée à Curling Québec au plus tard le 1^{er} décembre et si tous les frais d’affiliation (club et pratiquants réguliers) sont payés au plus tard le 15 décembre 2025.



- 2. Ristourne visant la sécurité dans le sport :** 200.00\$ + taxes seront retournés au club au plus tard le 28 février 2026 si minimalement un membre du conseil d'administration du club a complété la formation sur la sécurité dans le sport et avoir fourni une preuve de complétion à CQ avant le 15 décembre 2025 (période de validité de 3 ans se terminant le 30 avril 2026).

- 3. Ristourne au fonds spécial U-21 :** CQ versera un montant de 1\$ par membre U-21 dûment affilié dans un fonds spécial. Un tirage au sort sera effectué. Le montant de ce fonds spécial sera divisé en deux prix de valeur égale (ex.: 500\$ + 500\$ = 1000\$) et ceux-ci seront remis aux clubs gagnants, au plus tard le 28 février 2026, pour leur permettre de poursuivre leur développement junior (un club de curling ne pourra pas recevoir les 2 prix une même année. Le cas échéant, un autre tirage sera effectué). Chaque membre junior affilié U-21 déclaré représente un billet de tirage.

- 4. Ristourne aux Associations régionales :** 1.50\$ + taxes par pratiquant régulier adulte seront retournés aux Associations Régionales respectives au plus tard le 28 février 2026.

Interdiction de participation aux championnats provinciaux de la fédération

Curling-Québec se réserve le droit de refuser une ou des équipes à l'un de ses championnats provinciaux en cas de défaut de son club de curling d'appartenance d'être valablement affilié pour l'année 2025-2026 (voir étapes 1 à 4 du Processus d'affiliation ci-haut).

Comme certains championnats provinciaux se disputent très tôt en 2026 et que les dates limites prévues ci-haut sont en décembre 2025, nous vous demandons de porter une attention particulière à celles-ci afin d'éviter de mauvaises surprises aux membres qui sont inscrits à ce championnat.